

Québec, le 26 mars 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente fait suite au dépôt d'une pétition à l'Assemblée nationale par la députée d'Hochelaga-Maisonneuve le 19 février dernier, concernant le développement du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance.

Vous trouverez les réponses à cette pétition ci-dessous.

Afin de tenir compte de la capacité du réseau de créer les 30 000 places à contribution réduite annoncées dans le cadre des appels de projets de 2011 et de 2013, et afin de respecter la capacité de payer du gouvernement du Québec, ce dernier a confirmé lors de son budget du 4 juin 2014, le financement des nouvelles places jusqu'à ce que le réseau compte 250 000 places à contribution réduite, en 2020-2021.

Pour respecter ces cibles, une planification de la création des places à contribution réduite a été faite par le ministère de la Famille (Ministère) en juillet 2014. Cette planification s'est appuyée sur des critères rigoureux et objectifs et a permis l'étalement des projets jusqu'en 2021 :

1. Priorité aux projets issus des plans 2011 et antérieurs;
2. Un déploiement équitable des places entre les régions;
3. Prise en compte des déficits de places dans les sous-territoires de bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial, de la capacité du demandeur à respecter son échéancier de réalisation et du soutien offert par le milieu.

... 2

Pour une plus grande transparence, j'ai demandé à ce que le Ministère donne l'heure juste aux promoteurs des projets de service de garde quant à l'année de réalisation de leur projet. Ainsi, le 28 juillet dernier, tous les demandeurs ayant reçu des places dans le cadre du dernier appel de projets ont reçu une confirmation par lettre de la date de réalisation de leur projet.

Par la suite, le Ministère a communiqué avec chacun de ces demandeurs afin de valider leur capacité à réaliser leur projet dans l'année de réalisation planifiée. Un suivi serré de la réalisation des places est effectué mensuellement afin de favoriser l'atteinte des objectifs annuels ministériels.

Les mesures du gouvernement concernant la création des places à contribution réduite ont été prises en tenant compte du contexte financier tout en permettant la gestion optimale du programme des places à contribution réduite et, ainsi, assurer la pérennité, la qualité, l'accessibilité et l'équité des services offerts aux familles dans le réseau des services de garde éducatifs du Québec.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Francine Charbonneau